

~~ JOURNEE N°1 - Groupe 2 ~~

Date : Mercredi 07 octobre 2026

RDV : 13h45 (encadrement)
14h15 (joueurs)

Lieu : VARENNES-VAUZELLES (Stade des Senets) - **Terrain d'honneur**

Responsable : Sébastien LEMERCIER (CTD PPF)

Encadrement : A. ARCHAMBAULT, K BELLYNCK, P. LAFRANCHISE Liste non exhaustive

Début : 14h30 - **Fin** : 16h30

Convocations : 24 joueurs (dont 2 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AS SAINT BENIN	LEGER	NATHAN	05/08/2014
2	ASA VAUZELLES	ABDOU	AHMED	09/06/2014
3	ASA VAUZELLES	GAUTHIER	GABIN	03/02/2014
4	ASA VAUZELLES	LEBRUN	SIMON	17/07/2014
5	ASA VAUZELLES	LEMOINE	PIERRE	22/02/2014
6	ASA VAUZELLES	MARTINS JOSE	SIDY	27/11/2014
7	ASA VAUZELLES	NISOLLE	MYLAN	05/08/2014
8	ASA VAUZELLES	PARENT	SOHAN	29/01/2014
9	ASA VAUZELLES	PELLE	ADEL	15/03/2014
10	ASA VAUZELLES	PLACIDE	YANIS	20/03/2014
11	ASA VAUZELLES	SOW	MACKY SALL	05/05/2014
12	ASA VAUZELLES	VALLET	MAEL	07/09/2014
13	ASA VAUZELLES	VASSEUR	CHARLIE	26/06/2014
14	FC NEVERS BANLAY	BALDE	YAYA	27/04/2014
15	FC NEVERS BANLAY	BISLJIMI	MOHAMED	31/05/2014
16	FC NEVERS BANLAY	CHANTEUR	MANUEL	15/12/2014
17	FC NEVERS BANLAY	EL FILALI	IMRANE	26/02/2014
18	FC NEVERS BANLAY	N ZENZE MAKOSSO	HUMPHREY	01/09/2014
19	UCS COSNE	EL FATIHI	NAHEL	28/10/2014
20	UCS COSNE	ELISABETH	KYLIAN	30/04/2014
21	UCS COSNE	GRANDJOUAN	SACHA	20/02/2014
22	UCS COSNE	LACOUR	SACHA	22/10/2014
23	UCS COSNE	MBOME MAMOUN	ELLIOT	30/08/2014
24	UCS COSNE	NAFFRECHOUX	MARCUS	19/09/2014

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).